

CHARTRE CLUB PARTENAIRE

Le club.....devient un club partenaire et s'engage ainsi à adhérer et promouvoir auprès de ses membres les valeurs de l'association de solidarité internationale Ping sans Frontières :

LE TENNIS DE TABLE EST UN SUPPORT EDUCATIF

LE TENNIS DE TABLE EST VECTEUR DE COHESION SOCIALE

LE TENNIS DE TABLE PERMET L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL

A cet effet, le club s'engage à respecter et encourager les principes suivants:

ACCESSIBILITE :

Le club s'engage à rendre la pratique du tennis de table accessible à tous, sans discrimination aucune. Il s'engage à favoriser l'accès à ce sport en particulier aux publics suivants :

- Les jeunes défavorisées ;
- Les femmes en difficulté ;
- Les personnes en situation d'handicap physique.

Les encadrants du club doivent interagir avec chaque adhérent indépendamment de leur origine sociale et culturelle ; et de leur orientation politique, religieuse et sexuelle.

FAIR PLAY :

Le club s'attache à promouvoir auprès de ses adhérents le respect des règles élémentaires de fair-play, aussi bien en compétition qu'à l'entraînement. Ce principe de sportivité doit tendre à s'appliquer à l'extérieur des salles de sport.

BIEN ETRE :

Le club s'engage à promouvoir auprès de ses adhérents la pratique du tennis de table comme un vecteur d'épanouissement personnel et collectif, et de bien-être et de santé.

PARTAGE ET CONVIVIALITE :

La pratique du tennis de table s'effectue dans un esprit de partage et de convivialité. La solidarité entre les membres du club est encouragée. Des actions de cohésion peuvent être mises en place.

Etabli en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à _____,

Le _____

Madame/Monsieur :

Madame/Monsieur :

Représentant le Club Partenaire :

Représentant Ping sans Frontières :